

Délibération n° 2019-01-11

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 21 février 2019

Objet

Tarifs de location de
l'espace de coworking

Rapporteur

BARRAUD Bertrand

Date de convocation

14 février 2019

**Date d'affichage du
compte rendu**

01 mars 2019

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 125

Présents : 81

Votants : 93

Pour : 93

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrich, RODDIER Gilles à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAIS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (32) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU la délibération n° 2018-06-19-2 relative à la gestion de l'espace de coworking ;

CONSIDÉRANT que l'espace de coworking situé 4 rue Eugène Gauttier à proximité de la mairie d'Issoire a été ouvert en 2016 et comprend :

- une salle de réunion d'environ 20 m² ;
- une salle de travail collective d'environ 25 m² ;
- 3 bureaux d'environ 15 m² chacun ;
- 1 sanitaire ;
- deux espaces de rangement ;
- des combles (45 m²) ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire réuni le 17 décembre 2018 a validé la reprise de la gestion de cet équipement en direct par API pour une période transitoire d'environ six mois afin de préparer la mise à disposition à une autre structure, et que des discussions sont en cours avec la SCIC Épicentre qui gère déjà d'autres espaces de ce type ;

CONSIDÉRANT qu'en complément de la délibération précitée, il est proposé de compléter les tarifs de location des différents espaces, étant entendu que les locations se font par convention d'occupation précaire ;

CONSIDÉRANT que la grille tarifaire proposée est la suivante :

PRESTATIONS	TARIFS
LOCATION SALLE DE REUNION	
Forfait demi-journée (5h)	36,00 €
Forfait journée (9h)	60,00 €
LOCATION BUREAU EN OPEN SPACE	
Forfait demi-journée (5h)	6,00 €
Mi-temps	80,00 €
Plein temps	130,00 €
LOCATION BUREAU PRIVATIF	
Forfait demi-journée (5h)	12,00 €
Forfait journée (9h)	18,00 €
Mi-temps	125,00 €
Plein temps	250,00 €

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- valider la grille tarifaire telle que ci-dessus présentée pour les locations des différents espaces de coworking gérés par API ;
- mandater le Président pour signer toute pièce utile à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/02 /2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/02 /2019